

13932/17

(OR. en)

PRESSE 58
PR CO 58

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3572^e session du Conseil

Affaires économiques et financières

Bruxelles, le 7 novembre 2017

Président **Toomas Tõniste**
Ministre des finances de l'Estonie

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 / 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

TVA POUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE.....	4
SURVEILLANCE FINANCIÈRE - SYSTÈME EUROPÉEN DE SURVEILLANCE.....	5
RÉUNIONS DU G20 ET DU FMI.....	7
BUDGET DE L'UE - RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES	8
STATISTIQUES.....	9
DIVERS	10
– Services financiers.....	10
– Insolvabilité	10
– Pays et territoires non coopératifs en matière fiscale	10
RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL	11
– Dialogue macroéconomique avec les partenaires sociaux.....	11
– Eurogroupe	11
– Réunion avec les ministres des finances des pays de l'AELE	11
– Petit-déjeuner de travail des ministres.....	11

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

- Résolution des défaillances bancaires - Conseil de résolution unique..... 12
- Changement climatique 12
- Dérogation à la TVA - Roumanie - Véhicules à moteur 12
- Dérogation à la TVA - Pays-Bas - Fraude - Services de télécommunication..... 12

QUESTIONS BUDGÉTAIRES

- Fonds européen d'ajustement à la mondialisation - Italie 13

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

- Parquet européen - déclaration commune..... 13

UNION DOUANIÈRE

- Systèmes de technologies de l'information..... 13

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

- 48^e session du Conseil de l'EEE 14

TRANSPORTS

- Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) - positions de l'UE..... 14

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

TVA POUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Le Conseil a examiné des propositions visant à améliorer les règles en matière de TVA afin de contribuer à faciliter le commerce électronique et à aider les entreprises en ligne.

Un texte de compromis proposé par la présidence a recueilli un large soutien auprès des ministres, une délégation n'étant toutefois pas encore en mesure de lever ses réserves. La présidence a donc indiqué que le Conseil réexaminerait cette question en décembre en vue de parvenir à un accord.

Les propositions visent à faciliter la perception de la TVA lorsque les consommateurs achètent des biens et services en ligne. Elles s'inscrivent dans le cadre de la stratégie pour un "marché unique numérique" de l'UE.

Les nouvelles règles étendent le portail qui existe déjà pour l'ensemble de l'UE (mini-"guichet unique") et établissent un nouveau portail pour les ventes à distance en provenance de pays tiers. La Commission estime que la fraude à la TVA sur les ventes à distance s'élève à 5 milliards d'EUR par an.

Les propositions devraient réduire les coûts engendrés par le respect des exigences en matière de TVA pour les transactions entre entreprises et consommateurs. La coopération administrative serait également renforcée. Les nouvelles règles imposent le paiement de la TVA dans l'État membre du consommateur, ce qui assure une répartition plus équitable des recettes fiscales entre les États membres.

De plus, les textes feraient porter aux plateformes en ligne la responsabilité de la perception de la TVA pour les ventes à distance qu'elles facilitent.

L'adoption du paquet par le Conseil doit se faire à l'unanimité. Le Parlement européen devrait prochainement donner son avis.

SURVEILLANCE FINANCIÈRE - SYSTÈME EUROPÉEN DE SURVEILLANCE

La Commission a présenté des propositions visant à renforcer la surveillance financière et à encourager l'intégration des marchés des capitaux en Europe.

Les ministres ont procédé à un échange de vues.

Ils se sont déclarés résolument favorables au plan d'action de l'UE visant à créer une union des marchés des capitaux d'ici la fin de 2019. Ils considèrent le système européen de surveillance financière, opérationnel depuis 2011, comme une réussite, tout en reconnaissant que des améliorations peuvent encore être apportées.

Divers points de vue ont été exprimés quant au niveau d'ambition des réformes proposées. Certains ministres se sont dits favorables à des modifications ciblées et limitées, tandis que d'autres préconisent une approche plus ambitieuse.

La présidence a indiqué que les experts nationaux poursuivraient les travaux, en commençant par des modifications ciblées destinées à remédier aux points faibles du système en vigueur. Les experts se pencheront également sur les défis à venir.

Les réformes ont pour objet de renforcer la convergence en matière de réglementation et de surveillance en vue de permettre aux marchés financiers de fonctionner plus efficacement et de mieux répondre à de nouveaux défis. L'objectif est également de poursuivre l'intégration des marchés des capitaux après que le Royaume-Uni se sera retiré de l'UE. Des modifications des relations en matière de surveillance avec les pays non-membres de l'UE permettront également une meilleure gestion de tous les risques liés au secteur financier.

Le paquet de propositions modifie:

- le mandat, la gouvernance et le financement des trois autorités de surveillance financière de l'UE (Autorité bancaire européenne, Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles, Autorité européenne des marchés financiers);
- un certain nombre de règlements relatifs aux services financiers (concernant le capital-risque, l'entrepreneuriat social, les fonds d'investissement à long terme, les indices financiers de référence, les prospectus d'entreprise, les marchés d'instruments financiers et les activités d'assurance et de réassurance);
- la composition et l'organisation du Comité européen du risque systémique, qui surveille les risques qui pèsent sur la stabilité du système financier dans son ensemble.

Les propositions dotent de pouvoirs élargis l'Autorité européenne des marchés financiers, qui deviendrait ainsi le surveillant direct de certains secteurs du marché. Elle jouerait un plus grand rôle dans la coordination des enquêtes sur les abus de marché. D'une manière générale, les réformes apportent un appui au plan d'action relatif à l'union des marchés des capitaux.

Les nouvelles modalités de gouvernance incluent la création de conseils exécutifs pour les trois autorités européennes de surveillance. Leur financement deviendrait indépendant des autorités de surveillance nationales, de manière à renforcer leur autonomie.

Les règlements et directives qui sont proposés doivent être adoptés par le Conseil à la majorité qualifiée, en accord avec le Parlement européen. (Base juridique: article 53, paragraphe 1, article 62 et article 114 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne).

[Note thématique sur l'examen du système européen de surveillance financière, novembre 2017](#)

[Proposition de règlement relatif aux autorités européennes de surveillance, 2017](#)

[Proposition de directive concernant les marchés d'instruments financiers et l'assurance, 2017](#)

[Proposition de règlement relatif au Comité européen du risque systémique, 2017](#)

RÉUNIONS DU G20 ET DU FMI

La présidence et la Commission ont rendu compte des réunions financières internationales qui se sont tenues à Washington D.C. du 12 au 15 octobre 2017, à savoir:

- une réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20;
- des réunions annuelles du FMI.

Dans le cadre de la réunion du G20, les participants ont débattu de l'état de l'économie mondiale, d'un pacte du G20 avec l'Afrique, des institutions financières internationales, de la réglementation financière, de questions de fiscalité et des perspectives concernant la future présidence argentine du G20. Il s'agissait de la dernière réunion ministérielle du G20 pour la présidence allemande, l'Argentine lui succédant le 1^{er} décembre 2017.

Lors d'une réunion du Comité monétaire et financier international, qui était l'une des réunions annuelles du FMI, la présidence du Conseil de l'UE a fait une déclaration sur l'économie, les perspectives et les défis au niveau mondial.

BUDGET DE L'UE - RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

Le président de la Cour des comptes a présenté le rapport annuel de la Cour des comptes sur la gestion du budget général de l'UE.

Le rapport, publié le 28 septembre 2017, confirme une amélioration constante concernant le niveau d'erreur estimatif pour les paiements effectués sur le budget de l'UE. Couvrant le budget relatif à l'exercice 2016, le rapport relève moins d'erreurs dans tous les domaines de dépense que par le passé.

Pour 2016, en ce qui concerne les paiements, la Cour a rendu un avis plus favorable en émettant une opinion "avec réserve" pour la première fois depuis qu'elle a commencé à présenter une déclaration annuelle d'assurance en 1994. Et, comme chaque année depuis 2007, elle a émis une opinion favorable en ce qui concerne la fiabilité des comptes.

Le Conseil s'est félicité de l'opinion favorable émise par la Cour et a salué les progrès accomplis. Il a formé le vœu que cette tendance positive se poursuive, tout en relevant que des travaux restent à faire afin de réduire encore davantage le niveau d'erreur.

Sur la base de ce rapport, il sera décidé s'il convient de donner à la Commission décharge sur l'exécution du budget relatif à l'exercice 2016. Il est prévu que le Conseil présente une recommandation le 20 février 2018. Il reviendra ensuite au Parlement européen d'accorder la décharge.

L'ensemble des dépenses budgétaires de l'UE s'est élevé à 136,4 milliards d'euros en 2016. Pour ce qui est des dépenses, la Cour a constaté un niveau d'erreur estimatif global de 3,1 %, contre 3,8 % en 2015 et 4,4 % en 2014. Il ne s'agit pas d'un indicateur de fraude, d'inefficacité ou de gaspillage; il s'agit d'une estimation des paiements qui n'auraient pas dû être effectués parce que les montants versés n'ont pas été utilisés pleinement conformément à la réglementation de l'UE.

La gestion du budget de l'UE relève de la responsabilité de la Commission, parallèlement à d'autres institutions et organes de l'UE. Toutefois, pour environ deux tiers des dépenses, principalement en ce qui concerne l'agriculture et la politique de cohésion, cette responsabilité est partagée avec les États membres.

[Rapport de la Cour des comptes sur l'exécution du budget de l'UE relatif à l'exercice 2016](#)

STATISTIQUES

Le Conseil a adopté des conclusions sur un train annuel de mesures de gouvernance pour les statistiques de l'UE.

Les conclusions évaluent les progrès réalisés en ce qui concerne les priorités relatives à la production et la diffusion des statistiques officielles de l'UE. Elles donnent des orientations pour la suite des travaux à mener dans ce domaine.

Les conclusions de 2017 portent en particulier sur:

- l'assurance qualité des résultats statistiques (notamment la révision du code de bonnes pratiques de la statistique européenne);
- les progrès liés aux obligations d'information dans le cadre de l'Union économique et monétaire de l'UE (amélioration de la couverture, disponibilité et actualité des données, avancées réalisées dans le cadre des travaux méthodologiques, participation à des initiatives menées par le G20 et le FMI);
- les statistiques "structurelles" qui sont utilisées pour appuyer les travaux du Conseil, par exemple dans le cadre de la procédure de l'UE concernant les déficits excessifs et de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques.

Les conclusions prennent également acte d'un certain nombre de nouvelles initiatives, telles que:

- la diffusion pilote de statistiques expérimentales, projet mené par Eurostat, qui est l'autorité statistique de l'UE;
- les efforts déployés par la Commission à l'égard de la méthodologie servant de fondement aux données relatives à la procédure concernant les déficits excessifs;
- une initiative visant à améliorer, au niveau de l'UE, les données disponibles concernant les indicateurs financiers de l'immobilier.

La nécessité de veiller à ce que les ressources humaines et financières soient suffisantes, tout en réduisant au minimum la charge qui pèse sur les répondants, est également citée dans les conclusions.

Les conclusions sont fondées sur différents documents constituant le "paquet annuel" préparé par les organes statistiques spécialisés de l'UE. Parmi ces derniers figurent Eurostat, le conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique et le sous-comité du Comité économique et financier chargé des statistiques.

Le Conseil évalue chaque année depuis 2006 les besoins statistiques et les progrès réalisés en termes d'amélioration des statistiques officielles de l'UE.

DIVERS

– ***Services financiers***

Le Conseil a été informé des travaux en cours sur les propositions législatives relatives aux services financiers.

[Note de novembre 2017 sur les propositions législatives concernant les services financiers](#)

– ***Insolvabilité***

La Commission a expliqué les effets potentiels d'une proposition relative à l'insolvabilité en ce qui concerne les mesures visant à remédier aux prêts non productifs dans le secteur bancaire. Elle a expliqué les modalités d'interaction entre la proposition et d'autres axes de travail en matière d'insolvabilité.

La proposition de 2016 a pour objet de permettre aux sociétés se trouvant en difficulté financière de se restructurer à un stade précoce afin de prévenir la faillite et d'éviter les licenciements de personnel. Elle vise à veiller à ce que les entrepreneurs se voient offrir une deuxième chance après une faillite et à prévoir des procédures d'insolvabilité plus efficaces dans les États membres.

Le Conseil "Justice et affaires intérieures" est responsable des travaux sur la proposition.

[Proposition de directive de 2016 relative à la restructuration et l'insolvabilité](#)

– ***Pays et territoires non coopératifs en matière fiscale***

La présidence a informé le Conseil de l'état d'avancement des travaux qui sont en cours en vue d'établir une liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs en matière fiscale, conformément aux conclusions du Conseil de novembre 2016.

[Conclusions de novembre 2016 sur l'établissement d'une liste des pays et territoires non coopératifs](#)

RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL

– Dialogue macroéconomique avec les partenaires sociaux

Le 6 novembre 2017, un dialogue sur les questions macroéconomiques s'est tenu entre des représentants des institutions de l'UE et les partenaires sociaux: employeurs, syndicats, entreprises publiques et PME au niveau de l'UE.

Les discussions ont porté essentiellement sur les perspectives macroéconomiques et sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire de l'UE.

– Eurogroupe

Les ministres des États membres de la zone euro ont participé à une réunion de l'Eurogroupe le 6 novembre 2017. Ils ont discuté des aspects de l'union bancaire de l'UE liés à la zone euro et de l'investissement public dans le capital humain.

L'Eurogroupe s'est ensuite réuni dans une "configuration ouverte" (à 27 États membres) afin de préparer le sommet de la zone euro de décembre 2017. Il a discuté de l'achèvement de l'union bancaire et de la gouvernance budgétaire dans la zone euro.

[Principaux résultats de l'Eurogroupe](#)

– Réunion avec les ministres des finances des pays de l'AELE

Les ministres ont rencontré leurs homologues des pays de l'AELE: Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse.

Ils ont discuté des moyens de rendre la croissance économique inclusive.

– Petit-déjeuner de travail des ministres

Les ministres se sont réunis au cours d'un petit-déjeuner de travail pour débattre de la situation économique. Ils ont en outre discuté d'un réexamen par la Commission du système de surveillance unique du secteur bancaire de l'UE et du candidat commun de l'UE au poste de secrétaire général de l'Organisation mondiale des douanes.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Résolution des défaillances bancaires - Conseil de résolution unique

Le Conseil a décidé de ne pas exprimer d'objection à l'égard d'un règlement de la Commission sur les contributions aux dépenses administratives du Conseil de résolution unique, qui s'inscrit dans le cadre du mécanisme de résolution unique des défaillances bancaires (doc. [13328/17](#) + [12266/17](#)).

Ce règlement est un acte délégué conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Il peut désormais entrer en vigueur, sauf objection du Parlement européen.

Changement climatique

Le Conseil a modifié ses conclusions du 10 octobre 2017 sur le changement climatique, afin de souligner la contribution de 20,2 milliards d'euros qui a été apportée par l'UE et ses États membres en 2016 pour aider les pays en développement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à faire face aux conséquences du changement climatique (doc. [13101/17](#) + [ADD 1](#)).

[Communiqué de presse sur les contributions financières de l'UE et des États membres en 2016 en faveur de la lutte contre le changement climatique](#)

Dérogation à la TVA - Roumanie - Véhicules à moteur

Le Conseil a adopté une décision autorisant la Roumanie à continuer de limiter à 50 % le droit à déduction de la TVA sur les dépenses liées à des véhicules à moteur (doc. [13373/17](#) + [12967/17](#)).

Cette mesure déroge à la directive de l'UE relative à la TVA (directive 2006/112/CE).

Dérogation à la TVA - Pays-Bas - Fraude - Services de télécommunication

Le Conseil a adopté une décision autorisant les Pays-Bas à appliquer une autoliquidation de la TVA (mécanisme de "reverse charge") aux services nationaux de télécommunication afin de prévenir la fraude (doc. [13374/17](#) + [12968/17](#)).

Cette mesure déroge à la directive de l'UE relative à la TVA (directive 2006/112/CE).

QUESTIONS BUDGÉTAIRES

Fonds européen d'ajustement à la mondialisation - Italie

Le Conseil a adopté une décision mobilisant un montant de 3,35 millions d'euros au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation à la suite de 1 646 licenciements intervenus dans le secteur du soutien aux entreprises en Italie (doc. [13276/17](#)).

Il a approuvé le virement de crédits correspondant au titre du budget général de l'UE pour 2017.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Parquet européen - déclaration commune

Le Conseil a approuvé une déclaration commune concernant le financement du Parquet européen (doc. [13380/17](#)).

UNION DOUANIÈRE

Systèmes de technologies de l'information

Le Conseil a adopté des conclusions sur la voie à suivre pour le développement des systèmes informatiques douaniers (doc. [13543/17](#)).

Dans ses conclusions, le Conseil invite la Commission et les États membres de l'UE:

- à placer la mise en œuvre du programme de travail informatique du code des douanes de l'Union au premier rang de leurs priorités
- à étudier de nouvelles approches en vue de développer et d'exploiter les futurs systèmes informatiques douaniers en coopération avec les parties prenantes concernées
- à analyser le rapport coût/bénéfice des nouvelles approches des futurs systèmes informatiques douaniers et leur incidence sur les autorités, le commerce et les entreprises

Entre autres choses, les conclusions indiquent que, de nos jours, la société exige des services douaniers qu'ils fassent preuve de rapidité et possèdent des capacités de réaction, ce qui nécessite de mettre en œuvre en temps utile la législation douanière et les systèmes informatiques connexes.

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

48^e session du Conseil de l'EEE

Le Conseil a défini la position commune de l'UE en vue de la 48^e session du Conseil de l'Espace économique européen, qui se tiendra le 14 novembre 2017 à Bruxelles.

TRANSPORTS

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) - positions de l'UE

Le Conseil a approuvé une note d'information de la Commission contenant des recommandations de positions de l'UE en vue de la prochaine réunion du Conseil de l'OACI (du 30 octobre au 17 novembre 2017).

La note d'information peut par conséquent servir de base aux interventions des représentants des pays de l'UE qui sont membres du Conseil de l'OACI. Dans celle-ci, la Commission recommande l'adoption de positions sur des points présentant un intérêt pour l'Union dans les domaines du développement économique du transport aérien, de la sûreté et de la facilitation de l'aviation, ainsi que de la protection de l'environnement.
